

Titre de la formation	BP JEPS AF Spécialités « Educateur Sportif, Mention « Activités de la forme »
Référence France Compétences	Cette formation BPJEPS AF est inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles RNCP 37106 et permet d'obtenir un titre de niveau 4 Organisme certificateur : Ministère Des Sports Et Des Jeux Olympiques Et Paralympiques Date d'échéance de l'enregistrement : 08-11-2027
Publics cibles	Toute personne âgée de plus de 18 ans qui souhaite obtenir un Brevet Professionnel pour devenir « Educateur sportif » mention « activités de la forme ». Option B : Haltérophilie – Musculation
Nombre de participants par promotion	Un groupe de 25 personnes maximum
Prérequis et admission	Prérequis - Être titulaire de l'une des attestations de réussite à la formation relative au secourisme suivantes : "Prévention et secours civiques de niveau 1" (PSC1) ou "certificat de sauveteur secouriste du travail" (SST) en cours de validité ou équivalent - Avoir passé les Tests d'Exigences préalables à l'entrée en formation professionnelle et fournir une attestation de réussite - Pour s'inscrire au TEP en île de France, cliquez ici - En savoir + sur les épreuves TEP des BPJEPS consultez notre blog Conditions d'admission - Être âgé de 18 ans minimum dans l'année de formation - Transmettre un dossier d'inscription avec une photo et une copie de la carte d'identité en cours de validité - Fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'activité ou des activités physiques ou sportives, datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation. - Pour les jeunes Français de moins de 25 ans, fournir l'attestation de participation à la journée défense et citoyenneté
Positionnement	Le positionnement est réalisé lors d'un test de sélection à réaliser en ligne et un entretien oral avec le responsable ou le coordonnateur pédagogique. Il permet de vérifier l'adéquation du projet professionnel du candidat avec la formation et de le situer par rapport aux objectifs visés et d'établir un Plan Individuel de Formation (PIF).
Objectifs pédagogiques	<i>A l'issue de cette formation, l'apprenant sera capable de :</i> - Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure - Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure - Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités de la forme -- OPTION B : Mobiliser les techniques de l'option « haltérophilie, musculation » pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage

Programme de la formation	Le programme du BPJEPS AF se décline en 4 unités de compétences (UC) : • UC1 - Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure • UC 2 - Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure • UC 3 - Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités de la forme • UC4B - Mobiliser les techniques de l'option « haltérophilie, musculation » pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage Le détail du programme de la formation est décrit dans le référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation est accessible ici
Durée de formation	Durée en heure : • 574 h réparties sur une durée de 12 mois Rythme d'alternance : • 2 jours en formation / 3 jours en entreprise
Lieu de la formation	Urban Station, 75020 Paris Espace Hermes Paris 11e/13e Arène Crossfit Lutèce Paris 15e / Arène Crossfit Fontenay (94)
Méthodes et moyens pédagogiques	Modalités pédagogiques : formation réalisée en présentiel proposant une approche théorique et pratique sur des activités pédagogiques et sportives. Certains modules peuvent être proposés en distanciel en mobilisant des ressources digitales/ Méthodes pédagogiques diversifiées actives et participatives pour favoriser les échanges et la pratique.
Modalités de suivi et d'évaluation de la formation	L'évaluation formative est réalisée durant les séquences pédagogiques mises en place sur le terrain à travers l'analyse des pratiques réalisées par les stagiaires et guidée par le formateur. Les notions théoriques du programme sont évaluées à chaque période de formation à travers la rédaction progressive des dossiers préparatoires aux épreuves certificatives.
Modalités certificatives	Les épreuves certificatives sont évaluées dans les conditions suivantes : • 1) production d'un document explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique suivie d'une soutenance orale et d'un entretien. • 2.a) production d'un document comprenant un support d'activité « cours collectifs » composé de trois cycles d'animation de trois séances et un support d'activité « haltérophilie, musculation » composé de deux cycles d'animation de six séances ; • 2.b) mise situation professionnelle composée d'une conduite de séance d'animation issue d'un des cycles susmentionnés, suivie d'un entretien portant sur la conduite de séance et le dossier dont elle est issue. • 3.a) démonstration technique en cours collectif composée de trois séquences • 3.b) « support activité « haltérophilie, musculation » : une conduite de séance d'apprentissage d'haltérophilie, musculation composée de trois séquences comprenant deux activités différentes suivie d'un entretien portant sur son analyse technique et les aspects sécuritaires

	• 4.a) une démonstration technique en haltérophilie, musculation composée de trois mouvements • 4.b) une conduite de séance d'entraînement en haltérophilie, musculation composée de deux séquences suivies d'un entretien portant sur son analyse technique et les aspects sécuritaires La certification est délivrée par le recteur de région académique dès lors que le candidat justifie de la possession de la totalité des unités capitalisables quel qu'en soit le mode d'acquisition.
Encadrement pédagogique	Responsable pédagogique de la formation : Pablo HAMMOUCHE Coordinatrices/eurs pédagogiques : voir le descriptif de l'équipe pédagogique sur notre site internet Conseillère en Insertion Professionnelle : Cécile Karafka
Modalités d'inscription et délais d'accès	• Sur dossier d'inscription accessible en ligne jusqu'à 30 jours avant le démarrage de la formation et sous réserve d'avoir fourni un dossier complet le jour de la rentrée selon les prérequis définis. • Participer à un entretien préalable à l'entrée en formation • Conclure un contrat de travail prévoyant une alternance ou obtenir un financement de la formation
Conditions tarifaires et financement	Cette formation est accessible par divers financements et notamment : – Contrat d'apprentissage – Contrat de professionnalisation – Aides régionales ou Pôle emploi – Financement personnel ou CPF – Plan de développement de compétences (OPCO ou entreprises) – Projet de Transitions Professionnelles <i>Le principe de la gratuité s'applique pour le stagiaire et son représentant légal dans le cadre de la signature d'un contrat d'alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation)</i> <i>Pour plus de précisions, nous consulter</i>
Accessibilité aux personnes en situation de handicap	Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap. En amont de votre inscription, contacter directement notre référent handicap pour effectuer ensemble une analyse de vos besoins au regard des différentes composantes de la formation afin d'envisager ensemble les aménagements possibles et utiles à la compensation de votre handicap. Référente handicap : Cécile KARAFKA – c.karafka@trans-faire.fr
Poursuite ou passerelles possibles après la formation	Passerelles : les UC1 et UC2 du BP JEPS AF sont capitalisables pour tous les BP JEPS Poursuite : <i>le BP JEPS AF est le niveau le plus élevé de la branche activités de la forme. Il existe une possibilité de poursuivre son parcours de formation en DE JEPS et/ou DES JEPS « Perfectionnement sportif » ou « animation socio-culturelle » (accessibles selon des pré-requis spécifiques)</i> Il est possible ensuite de prolonger l'expérience vers la préparation physique (3PS) et/ou la préparation mentale (APMS) en format hybride ou distanciel.

**Secteur d'activités et
types d'emplois****Secteurs d'activités :**

Le titulaire du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités de la forme » exerce principalement dans le secteur marchand et majoritairement au sein de centres de fitness, franchises ou structures indépendantes, Il exerce également en nombre plus réduit dans le secteur associatif au sein d'associations sportives unisport ou omnisports. Depuis plusieurs années, l'exercice du métier en auto-entreprise est en développement. Le métier est souvent exercé à temps plein ou en cumul de plusieurs temps partiels réalisés auprès de plusieurs employeurs et dans différents secteurs.

Le titulaire du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités de la forme » réalise l'encadrement autonome en toute sécurité des pratiques individuelles telle que le cardio-training, la musculation, associées à l'activité professionnelle de coaching. Les évolutions de la pratique des activités de la forme et la diversification des publics tendent vers une prise en compte particulière de la pratique « santé » et/ou un encadrement sous formes individualisées ou en petits groupes (en club, à domicile ou en plein air, cross fit, running, Urban training).

Type d'emplois accessibles :

Le titulaire du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités de la forme » exerce le métier adossé aux appellations suivantes : professeur de fitness, conseiller sportif, éducateur sportif, moniteur, coach, entraîneur.

Plusieurs types d'emploi sont occupés :

- Conseiller sportif spécialisé dans l'accompagnement personnel
- Présentateur en fitness
- Responsable d'équipe d'animation.